

DECISION DU BUREAU N° B07.23

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu les articles R2194-7 et R2194-8 de la Commande publique ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Considérant la décision n°B07.22 du 14/03/2022 attribuant le marché n°2022.05.01 à la société VIZEA pour accompagner la CCPO dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (lot 1) pour un montant de 35 393 € HT soit 42 471.60 € TTC pour la tranche ferme et 3 225.25 € HT soit 3 870.30 € TTC pour la tranche optionnelle ;

Considérant qu'une réunion supplémentaire en comité de gouvernance est nécessaire pour ajuster la stratégie et valider les objectifs en amont de leur présentation aux partenaires de la CCPO ;

Considérant que cette réunion supplémentaire est proposée par VIZEA à un montant de 631 € HT soit 757.20 € TTC, soit une incidence financière de + 1.63% sur le montant du marché initial.

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°2022.05.01 conclu avec la société VIZEA, située 59 avenue Augustin Dumont - 92240 MALAKOFF,
- **DE DIRE** que le nouveau montant du marché s'élève à :
 - o 36 024 € HT soit 43 228.80 € TTC pour la tranche ferme,
 - o 3 225.25 € HT soit 3 870.30 € TTC pour la tranche optionnelle,
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au BP 2023 de la CCPO au chapitre 20,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 06 février 2023

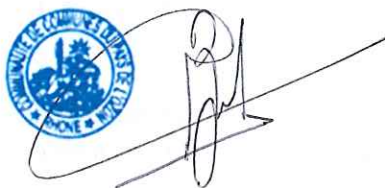
Pierre BALLELIO
Président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-président



Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Mise en ligne le.....**13 FEV. 2023**
Certifiée exécutoire le.....**13 FEV. 2023**